

PREVENIR, DEPISTER, DECLARER LES ERREURS MEDICAMENTEUSES
N° 1708180006

Orientation(s) prioritaire(s) visée(s)

- Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé
 - *Innover pour le bon usage du médicament*
 - *Juste prescription des médicaments et prévention de la iatrogénie médicamenteuse*

CONTEXTE :

La prise en charge médicamenteuse au sein d'un établissement de santé est un processus combinant des étapes pluridisciplinaires et interdépendantes visant un objectif commun : l'utilisation sécurisée, appropriée et efficace du médicament chez le patient.

Ces étapes constituent le circuit du médicament : prescription, préparation, dispensation, approvisionnement, transport, détention et stockage, administration, information du patient et surveillance du traitement.

La prise en charge médicamenteuse est une priorité pour la Haute Autorité en Santé (HAS), notamment à travers la certification des établissements de santé ; en effet, les phases de prescription, dispensation et d'administration sont parmi les critères.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST), les établissements doivent mettre en œuvre et renforcer les démarches d'amélioration de la sécurité des soins au patient en gérant les risques liés à leurs activités et en mettant en œuvre des actions.

Ainsi la sécurisation du médicament est un objectif prioritaire.

De plus il semblerait que les erreurs médicamenteuses soient sous estimées compte tenu qu'elles ne font pas ou très peu l'objet de déclarations d'évènements.

OBJECTIFS :

- Diminuer le risque d'erreurs médicamenteuses
- Eviter que l'erreur médicamenteuse ne se reproduise
- Garantir la bonne administration du médicament selon le fil conducteur :
- « Le Bon médicament, à la Bonne dose, par la Bonne voie d'administration, au Bon moment et au Bon patient »
- Améliorer les connaissances et les pratiques au quotidien
- Identifier la responsabilité infirmière dans les différentes interfaces du circuit du médicament
- Sensibiliser les participants à la déclaration des erreurs médicamenteuses

CONTENU :

- Débriefing et apports de connaissances,
- Circuit du médicament, bon usage, (règle des 5B)
- Identitovigilance, confidentialité, hygiène
- Identification des risques, des causes possibles
- Déclaration d'évènements indésirables

PUBLIC CIBLE : Infirmiers

PEDAGOGIE :

Pédagogie active :

Atelier « chambre des erreurs » reconstitution d'une chambre de patients et d'une salle de soins avec « des écarts » et des risques potentiels que les professionnels auront à dépister.

- Analyse de la pratique
- Apports théoriques
- Evaluation des acquis

INTERVENANTS : Cadres formateurs de l'IFSI, Pharmacienne, Technicienne Qualité

DUREE : 1 journée

NOMBRE DE PARTICIPANTS : à partir de 8 à 12 personnes maximum

COUT : 1200€ par /session de 1 jour

DATES : **5 mars 2018**